



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel le 23 février 2021 sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CORBET, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Luc CORBET – Caroline HOSTALIER – Jacques BOUDOU – Aline SOLANS - Corine LEMARIEY – Jean-François SAINTY – Jocelyne BEJUY - Thierry LORA RONCO – Joëlle DEMEMES - Annie DELASTRE – Henri PELLETIER – Michèle BECHET – Rarib SALIM – Hélène BERT – Bruno BRUGNACCHI – Caroline HUMEZ - Stéphane BERGER – Delphine FIEVET – Muriel MAUGER - Jean-Michel LOSA - Franck AGACI – Emmanuel SANTO.

**Absents ayant donné pouvoir :**

- Yvan BICAÏS a donné pouvoir à Michèle BECHET
- José SALVADOR a donné pouvoir à Jean-François SAINTY
- Muriel VALIENTE a donné pouvoir à Hélène BERT
- Benoît GAUDIN a donné pouvoir à Jacques BOUDOU
- Solenn LE YAOUANQ a donné pouvoir à Jean-Michel LOSA
- Hortense NOWAK a donné pouvoir à Franck AGACI

**Absent :** Robin NIER.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du code général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'une secrétaire.

Delphine FIEVET a accepté de remplir cette fonction.

### VIE INSTITUTIONNELLE

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2021

Il est proposé au Conseil Municipal d'**approuver** le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 janvier 2021.

**Jean-Luc CORBET, Maire :** je remercie une nouvelle fois le secrétariat qui effectue ce compte-rendu et les relectrices, car la tâche n'est pas toujours facile.

🗳️ Vote : proposition adoptée à l'unanimité

#### 2. COMMUNICATION DU MAIRE - DELEGATION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL. Compte rendu de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire communique au conseil municipal, qu'en vertu des articles L2122-22, L2122-23, du code général des collectivités territoriales et de la délibération n° 2020.088 du 24 novembre 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire, les décisions suivantes ont été prises

- concernant les **marchés publics** :

Objet	Date de signature	Montant
Marché de services – Impression de publications de la commune de Varcès Allières et Risset et de son CCAS 2021-25 : attribution à la société TECHNIC COLOR (38640 Claix)	29 janvier 2021	Montant estimé sur la durée du marché : 36 040,00 € H.T, soit 43 248,00 € TTC

## 3. Vote du compte Administratif 2020 de la Commune

☞ Rapport présenté par Aline SOLANS, Maire-adjointe en charge des finances

Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire ».

Vu l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoit que « le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire, peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Le Conseil Municipal doit désigner un président de séance, afin de présider la séance lors de l'adoption du compte administratif. Le président de séance désigné à cette fin est M. Jacques BOUDOU.

Après présentation du budget primitif, des décisions modificatives et du compte administratif 2020, il est proposé au Conseil Municipal de voter le compte administratif 2020 par chapitre, lequel peut se résumer ainsi au travers des résultats de l'exercice :

	Résultat clôture exercice précédent 2019	Part affectée à l'invest. Exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de Clôture de l'exercice 20	Reste à réaliser 2020	Résultat de clôture avec reste à réaliser 2020
Invest.	-50 899,16 €		183 268,47 €	132 369,31 €	664 651,08 €	-532 281,77 €
Fonct	1 955 753,57 €	900 000,00 €	1 006 964,54 €	2 062 718,11 €	0,00 €	2 062 718,11 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 904 854,41 €</b>	<b>900 000,00 €</b>	<b>1 190 233,01 €</b>	<b>2 195 087,42 €</b>	<b>664 651,08 €</b>	<b>1 530 436,34 €</b>

### Monsieur Jacques BOUDOU invite l'assemblée à débattre.

**Emmanuel SANTO, conseiller municipal :** comment est-ce possible que le coût des travaux concernant le changement des fenêtres à l'école Mallerin ait été 50% moins élevé que prévu ?

**Aline SOLANS, maire-adjointe aux finances :** il peut arriver que les devis ou les estimations financières au moment de la préparation du budget soient différents du coût réel après négociation, une fois que le marché est officiellement lancé. Cette différence de 50% est une bonne surprise et est assez rare.

**Jean-Michel LOSA, conseiller municipal :** on avait des raisons d'être inquiets pour cette année 2020 en raison de la Covid-19 et on aurait pu s'attendre à des déficits. Mais le budget a été géré très correctement et de manière saine, je tiens à le souligner. Le compte administratif 2020 est donc atypique et ne pourra pas servir de référence pour le budget 2021. Les résultats de 2020 sont une bonne surprise notamment en fonctionnement grâce au soutien de certains organismes qui ont maintenu leurs financements. On note toutefois une nouvelle fois une baisse de la dotation de l'Etat, la dotation globale de fonctionnement. Les investissements n'ont pas été très élevés et beaucoup restent à faire en 2021. Il faudra bien les prévoir dans le budget 2021.

**Jean-Luc CORBET, Maire :** les investissements en 2020 ont été importants. L'étude de prospective financière, réalisée par le cabinet Stratorial en 2018, nous avait prédit que nous pourrions faire au maximum 1,5 M € d'investissements par an au vu de l'état de nos finances. Or cette année encore, nous avons réalisé environ 2,2 M€ d'investissements sans compter ceux qui sont commencé et qui seront achevés ce premier semestre 2021. Nous avons donc réalisé la majeure partie de ce qui était prévu et ce malgré le contexte de crise sanitaire. Les restes à réaliser ont été présentés et seront bien sûr pris en compte dans le budget 2021. Nous pouvons remercier les agents et les élus qui ont fait un travail remarquable malgré toutes les contraintes que l'on connaît depuis mars dernier.

**Jean-Michel LOSA, conseiller municipal :** la surprise est également en fonctionnement.

**Jean-Luc CORBET, Maire** : oui, comme tu l'as dit, le soutien de certains financeurs et la bonne gestion ont permis le résultat qui vous a été présenté ce soir.

*Le Maire sort au moment du vote du compte administratif.*

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De CONSTATER**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **De RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser.
- **De VOTER** et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

☞ Vote : proposition adoptée à l'unanimité

#### 4. Vote du compte de Gestion 2020 de la Commune

☞ Rapport présenté par Aline SOLANS, Maire-adjointe en charge des finances

Le Conseil municipal est appelé par Madame la Trésorière Principale de Vif, Madame Sophie LETELLIER, à se prononcer sur l'approbation du compte de gestion.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De DECLARER** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- **D'APPROUVER** le compte de Gestion de l'exercice 2020

☞ Vote : proposition adoptée à l'unanimité

#### 5. Présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

☞ Rapport présenté par Aline SOLANS, Maire-adjointe en charge des finances

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif. Il doit être présenté dans les 2 mois précédant le vote du budget. Le rapport d'orientation budgétaire figure au sein de la note de synthèse qui présente également le compte administratif 2020.

**Monsieur Jean-Luc CORBET, Maire invite l'assemblée à débattre :**

**Emmanuel SANTO, conseiller municipal** : comment pouvez-vous prévoir un fonds de roulement à hauteur de 700 K€ ?

**Aline SOLANS, maire-adjointe en charge des finances** : nous essayons de bâtir le budget en suivant certaines des recommandations du cabinet d'études Stratorial finances qui a réalisé une prospective financière en 2018. Dans les préconisations, il y avait celle d'essayer de dégager 700K€ de fonds de roulement chaque année.

**Martine CAISSO-BAYLACQ, directrice de cabinet** : pour matérialiser ce fonds de roulement nous nous servons des dépenses imprévues, environ 500 K€ en fonctionnement et ~ 200 K€ en investissement. Le montant des dépenses imprévues ne peut excéder 7,5% du budget. L'objectif est de ne pas dépenser ses montants pendant le budget, sauf effectivement imprévus... A la fin de l'année, si ces sommes ne sont pas dépensées, elles viennent abonder le fonds de roulement si l'exercice finit en excédent.

**Jean-Michel LOSA, conseiller municipal** : les chiffres présentés au niveau national sont, je pense, optimistes. Ils émanent certes de l'INSEE, etc. mais j'ai bien peur que cela soit moins bien au final. L'équipe de l'opposition est en phase avec les orientations en matière de fonctionnement par rapport au soutien aux associations et le recrutement d'un deuxième policier municipal. Il faudra également être vigilant en matière de demandes sociales et donc des répercussions sur le budget du CCAS qui nécessiteront peut-être un budget complémentaire. En revanche, concernant les investissements, nous sommes plus sceptiques car beaucoup d'études sont prévues sans que nous ayons été consultés. Les propositions de projet dans notre programme politique étaient proches des vôtres, mais si nous ne sommes pas consultés lors des études nous ne pouvons pas les voter, c'est pourquoi nous allons nous abstenir.

**Jean-Luc CORBET, Maire** : le débat d'orientation budgétaire ne donne pas lieu à un vote, il faut juste prendre acte que le débat a eu lieu. Pour les projets d'investissement, la concertation n'a pas encore commencé. Elle aura lieu avec les différents acteurs concernés comme par exemple les riverains et les commerçants pour « cœur de ville cœur de Métropole ». Je suis vigilant sur le nombre d'études engagées, et nous n'engageons que celles qui sont nécessaires. Pour le moment ce ne sont que des intentions inscrites dans le budget, les cahiers des charges ne sont pas écrits.

**Franck AGACI, conseiller municipal** : je me réjouis du projet du deuxième policier municipal et de la vidéosurveillance. Je suis en revanche déçu que la commission sécurité n'ait pas été sollicitée à ce sujet, on aurait pu en discuter.

**Jean-Luc CORBET, Maire** : en raison de la crise sanitaire nous n'avons pas pu mettre en place toutes les commissions. Concernant le projet par rapport à la vidéosurveillance, il faut déjà faire un diagnostic des installations existantes, puis voir ensuite s'il y a besoin de compléments.

**Jean-Michel LOSA, conseiller municipal** : le remplacement des chaises municipales ne sont toujours pas prévues ?

**Jean-Luc CORBET, Maire** : elles ne sont pas encore remontées à un niveau de priorité qui permet de les inscrire au budget de cette année, même si effectivement leur remplacement serait utile.

**Jean-Michel LOSA, conseiller municipal** : je voudrais féliciter Madame SOLANS, en charge des finances, qui a pris en main cette charge avec compétence.

**Jean-Luc CORBET, Maire** : s'il n'y a pas d'autres questions nous pouvons effectivement remercier Aline SOLANS pour cette présentation très claire et remercier également les directeurs et responsables de services pour tout le travail en amont.

☞ Le conseil municipal prend acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire

## 6. Règlement de la participation au SIVASP

☞ Rapport présenté par Aline SOLANS, Maire-adjointe en charge des finances

Le Conseil Municipal est informé que la commune de Varcès-Allières-et-Risset va voter son budget primitif pour l'année 2021 le 30 mars 2021.

La commune de Varcès-Allières-et-Risset, comme chaque année, doit verser une participation au Syndicat Intercommunal Varcès / Saint Paul de Varcès (SIVASP). Cette participation est versée trimestriellement par la commune après émission d'un titre de recette par le SIVASP.

Or, le SIVASP doit payer au 10 mars 2021 une échéance d'emprunt de 14 837.47 € à la Société Générale et au 15 mars 2021 une échéance d'emprunt de 93 346.05 € à DEXIA. Le SIVASP a donc besoin de recevoir de la commune de Varcès Allières et Risset le versement de sa participation avant que la commune n'ait voté son budget primitif 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** M. le Maire de faire verser au SIVASP par la commune de Varcès Allières et Risset sa participation au titre de l'année 2021, soit une somme de 78 112.79 € et ce, avant le vote du budget primitif de la commune ;
- **De PREVOIR** cette dépense dans le budget primitif de la commune pour l'année 2021.

☞ Vote : proposition adoptée à l'unanimité

## EDUCATION

### 7. Convention de participation financière aux frais de fonctionnement d'une classe d'Unité pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) demandée par la commune de Vif pour l'année scolaire 2019-2020

☞ Rapport présenté par Caroline HOSTALIER

En application de l'article L. 212-8 du Code de l'Education, par une délibération de son Conseil Municipal du 23 Janvier 2021, la Ville de Vif a souhaité demander aux communes dont sont originaires les enfants scolarisés dans la classe ULIS de Vif de participer aux frais de fonctionnement de ces classes.

Pour l'année scolaire 2019/2020, 1 enfant dont les parents sont domiciliés sur la commune de Varcès-Allières-et-Risset, a été accueilli dans une classe ULIS de Vif.

Les modalités de versement de cette aide sont précisées dans une convention entre la Ville de Vif et la commune de Varcès Allières et Risset.

La commune de Varcès Allières et Risset contribuera aux charges énoncées dans cette convention, soit pour un enfant et pour l'année scolaire 2019/2020 un montant de 1 110, 40 €, montant facturé au prorata du temps de scolarisation de l'enfant (fermeture des écoles du 16 mars au 17 mai 2020, soit 8/10èmes).

### **Monsieur Jean-Luc CORBET, Maire invite l'assemblée à débattre :**

**Jean-Michel LOSA, conseiller municipal** : j'attire votre attention sur la vigilance à apporter concernant les conventions quant au nom de famille de l'enfant qui ne doit pas être divulgué.

**Caroline HOSTALLIER, maire-adjointe en charge de l'éducation** : c'est bien noté, d'habitude le nom n'apparaît pas effectivement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** la convention entre les communes de Vif et de Varcès Allières et Risset jointe en annexe.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention et à engager, mandater et liquider les dépenses afférentes.

☞ Vote : proposition adoptée à l'unanimité